



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 083-2026-RH59

SÉANCE EN DATE DU 9 AVRIL 2026

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS À TEMPS COMPLET ET NON COMPLET

L'an deux mille vingt six, le 09 avril à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Taverny dûment convoqué par Madame le Maire le 3 avril 2026, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances en Salle du Conseil Municipal - Place du Marché Neuf, sous la présidence de Madame Florence PORTELLI, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

MEMBRES PRÉSENTS :

- Mme PORTELLI Florence, Maire ;
- M. LAMARCA Baptiste, M. BOISSEAU-STAL Laetitia, M. KOWBASIUK
Nicolas, Mme PRÉVOT Vannina, M. CARRÉ Florian, Mme KIEFFER
Corinne, M. CLÉMENT François, Mme MUDHOO Ranjita, M. GASSENBACH
Gilles, Mme ZIAMNI Taws, Adjoints au Maire ;
- M. FONTBONNE Cyprien, Mme FAIDHERBE Carole, M. BELNOUE
Philippe, Mme DA SILVA Céline, M. BOUSSAC Paul-Louis, Mme PICHON
Laurianne, M. ARÈS Philippe, Mme BREVIÈRE Arlette, M. FORGET
Alexandre, Mme TAVARÈS DE FIGUEIREDO Alice, M. KOURIS Patrick, Mme VIDAL
Mélanie, M. BAGHDAOUI Mahdjoub, Mme DOHIN Elodie, M. GABORIT
Christophe, Mme GRELLIER Isabelle, M. MENDES Matteo, Mme LOISIEL
Ana, M. COTTINET Thomas, M. GITS Vincent, M. MICHEL Harold, Mme ZAÏDI
Kathia, M. GALOPIN Clément, Mme TERRIOT Katia, formant la majorité des
membres en exercice.

Monsieur Cyprien FONTBONNE a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

095-219506078-20260409-8078-DE-1-1

Réception en sous-préfecture le : 15 avril 2026

Publication le : 15 avril 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié, portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,

Vu la délibération n° 132-2025-RH20 du 25 septembre 2025 portant recensement des emplois des emplois permanents et non permanents à temps et non-complet,

Considérant qu'en raison de mouvements de personnels (embauches, mobilités, grades de recrutement, concours, etc.), il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs, étant entendu que les postes peuvent être pourvus par des agents titulaires ou contractuels de la fonction publique ;

Considérant qu'il est nécessaire de préciser que la collectivité a besoin de procéder au recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents dans les conditions prévues aux articles L 332-13 et L 332-14 ou encore dans les conditions prévues aux articles L 332-8 du code général de la fonction publique ;

Considérant qu'au regard de certains profils de postes au sein de la collectivité, il est nécessaire de préciser que ces postes sont ouverts aux agents titulaires ou contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique qui autorise le recrutement d'agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ;

Considérant que certains postes vacants suite à des changements de quotité d'emploi ou consécutivement à certaines mobilités (mutation, départ en retraite) doivent être supprimés. De même, en raison du caractère fluctuant de certaines activités des services, la collectivité a besoin de procéder au recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions prévues aux articles L. 332-23 du code général de la fonction publique ;

Considérant que dans le cadre d'une réflexion générale sur l'organigramme de la collectivité, il a été décidé de procéder à une réorganisation des attributions des directions générales adjointes des services et de la direction de pôle. Ainsi, il est créé trois directions générales adjointes des services et il convient de procéder à la suppression et à la création des postes en conséquence ;

Considérant qu'il est précisé le poste de responsable des affaires foncières au sein de la Direction de l'urbanisme et de l'aménagement ;

Considérant que la vacance de poste est diffusée auprès du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Île-de-France ;

Considérant que pour garantir la mise en œuvre du service public et assurer sa continuité, il est précisé dans la délibération que ces fonctions peuvent être exercées par un agent titulaire ou contractuel dans les conditions fixées par l'article L.332-14 du code général de la fonction publique, qui autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi ;

Considérant qu'il est donc précisé que la nature des missions confiées correspond au cadre d'emplois des attachés territoriaux à temps complet, relevant de la catégorie A, ou des rédacteurs territoriaux à temps complet, relevant de la catégorie B ;

Considérant que les missions principales consistent à :

- mettre en œuvre la politique foncière de la commune :
 - pilotage des procédures de maîtrise foncière (acquisitions amiables, expropriations, biens vacants, déclassement/classement du domaine public),
 - suivi administratif et juridique des acquisitions et cessions communales (délibérations, actes, coordination des partenaires),
 - instruction des DIA et mise en œuvre du Droit de Préemption Urbain (DPU),
 - participation aux opérations d'aménagement sur les volets fonciers,
 - suivi des conventions foncières avec l'EPFIF,
- gestion du patrimoine foncier communal :
 - rédaction et suivi des baux, des conventions d'occupation temporaires, des conventions relatives aux antennes-relais,
 - mise en œuvre des actes de régularisation du cadastre communal et des emprises

- o publiques,
- o suivi des opérations de bornages en lien avec le service voirie,
- o participation aux opérations d'aménagement sur les volets fonciers,
- o constituer, gérer et valoriser des réserves foncières.
- assurer la gestion du service foncier :
 - o participation à l'élaboration et au suivi du budget de la direction,
 - o participation à l'organisation de la CCID avec la direction des affaires financières,
- identifier les contraintes et les potentialités des sites (pollution, présence de réseaux, servitudes, archéologie...),
- assurer une observation et une veille immobilière et foncière,
- élaborer des diagnostics locaux et des référentiels fonciers ;

Considérant qu'il est également indiqué que le niveau de recrutement proposé et le niveau de rémunération devront répondre aux exigences suivantes :

- o formation supérieure ou justifier d'une expérience dans ce domaine,
- o poste à temps complet 37h30,
- o traitement ne pouvant excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire des emplois des attachés territoriaux ou des rédacteurs territoriaux ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Ce dossier n'ayant fait l'objet d'aucun débat contradictoire.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Les modifications apportées au tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet sont approuvées, comme suit :

- **à compter du 15 avril 2026 :**

Emploi fonctionnel	
Suppression	Création
-4 Directeurs généraux adjoints des services des communes de 20 000 à 40 000 habitants à TC Directeur général adjoint en charge de l'administration générale, de la citoyenneté, de l'urbanisme et des sport et vie associative Poste n° 1895 Directeur général adjoint des services en charge de la qualité et promotion de la ville Poste n° 1215 Directeur général adjoint des services en charge des ressources financières, numériques et du développement culturel Poste n° 1584 Directeur général adjoint des services en charge des ressources humaines et des solidarités Poste n° 1585	+3 Directeurs généraux adjoints des services des communes de 20 000 à 40 000 habitants à TC Directeur général adjoint des services en charge de la vie des familles et de la cohésion urbaine Poste n°1935 Directeur général adjoint des services en charge de la qualité, de la promotion de la ville et de l'attractivité du territoire Poste n° 1936 Directeur général adjoint des services en charge des ressources financières, numériques et du développement culturel et social Poste n° 1937

Filière administrative				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 15/04/2026
1	A	-1 attaché hors classe à TC Direction générale Poste n° 1508		0
9	A	-5 Attachés principaux à TC Direction générale Postes n° 1623 et 1628 Direction de la cohésion urbaine, de la santé, du handicap et de l'égalité entre les femmes et les hommes Directeur Poste n° 1586 Directeur général adjoint en charge de l'administration générale, citoyenneté, urbanisme et sport et vie associative Poste n° 1810 Direction de l'urbanisme et de l'aménagement Chargé de mission en charge de l'aménagement du territoire Poste n° 1914	+1 Attaché principal à TC Direction générale Directeur général des services Poste n° 1938	5
18	A	-8 Attachés à TC Direction générale Poste n° 1706 Direction du pôle de l'action éducative et de la petite enfance Directeur Poste n° 1705 Direction des ressources humaines Directeur adjoint en charge de la formation et du recrutement Poste n° 1713 Service carrières-prévention Responsable Poste n° 1845 Service périscolaire et loisirs éducatifs Responsable Poste n° 1840 Direction de la cohésion urbaine, de la santé, du handicap et de l'égalité entre les femmes et les hommes Coordinateur de la prévention et de la sécurité urbaine Poste n° 1587	+8 Attachés à TC Direction générale adjointe des services en charge de la Vie des familles et cohésion urbaine Directeur Poste n° 1939 Direction des ressources humaines Directeur Poste n° 1940 Directeur adjoint en charge de la carrière et de la prévention Poste n° 1941 Direction de l'Action éducative Directeur Poste n° 1942 Direction de la jeunesse, du vivre ensemble et de la cohésion urbaine Directeur Poste n° 1943 Direction adjointe en charge des espaces de vie Directeur adjoint	18

		<p>Direction de la jeunesse et du vivre ensemble Directeur Poste n° 999 Maison des habitants Joséphine-Baker Directeur Poste n° 669</p>	<p>Poste n° 1945 Direction adjointe en charge des espaces de vie Coordinateur de la prévention et de la sécurité Poste n° 1944 Service des affaires foncières Responsable Poste n° 1946</p>	
7	B	<p>-4 Rédacteurs principaux de 1^{ère} classe à TC Direction des ressources humaines Responsable du service carrières prévention Poste n° 1592 Direction de la cohésion urbaine, de la santé, du handicap et de l'égalité entre les femmes et les hommes Chargé de mission vie sociale des territoires Poste n° 1714 Direction générale adjoint des services en charge de la qualité et promotion de la ville Directeur du développement des commerces Poste n° 1934 Service promotion de la Jeunesse Chargé de projet jeunesse Poste n° 1715</p>	<p>+3 Rédacteurs principaux de 1^{ère} classe à TC Direction adjoint en charge des espaces de vie Chargé de mission vie sociale des territoires Poste n° 1947 Direction générale adjoint des services en charge de la qualité, promotion de la ville et attractivité du territoire Directeur du développement des commerces Poste n° 1948 Service de la jeunesse Chargé de projet jeunesse Poste n° 1949</p>	6
13	B	<p>-1 Rédacteur à TC Service périscolaire et de loisirs éducatifs Responsable Poste n° 1717</p>	<p>+4 Rédacteurs à TC Direction de l'action éducative Directeur Poste n° 1950 Service des affaires foncières Responsable Poste n° 1951 Service formation/recrutement Gestionnaire Poste n° 1952 Conservatoire Jacqueline-Robin Responsable administratif et financier Poste n° 1975</p>	16
22	C	<p>-4 Adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe à TC Direction des ressources humaines</p>	<p>+ 3 Adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe à TC Service formation et recrutement</p>	21

		<p>Gestionnaire formation/recrutement Poste n° 1477 Service des affaires foncières Responsable Poste n° 765 Direction adjointe en charge du service vie scolaire Directeur adjoint Poste n° 1786 Direction générale adjointe des services en charge de la qualité et promotion de la ville Assistant administratif Poste n° 1703</p>	<p>Responsable Poste n° 1953 Direction de la vie scolaire et de la petite enfance Directeur Poste n° 1954 Direction générale adjointe des services en charge de la qualité, promotion de la ville et attractivité du territoire Assistant administratif Poste n° 1955</p>	
20	C	<p>-3 Adjointes administratifs principaux de 2^{ème} classe à TC Direction générale adjointe des services en charge de la qualité et promotion de la ville Responsable administratif et financier Poste n° 1808 Direction de l'urbanisme et de l'aménagement Instructeur du droit des sols Poste n° 1481 Université connectée Assistant pédagogique Poste n° 1868</p>	<p>+2 Adjointes administratifs principaux de 2^{ème} classe à TC Direction générale adjointe des services en charge de la qualité, promotion de la ville et attractivité du territoire Responsable administratif et financier Poste n° 1956 Service formation/recrutement Gestionnaire Poste n° 1957</p>	19
11	C	<p>-1 Adjointes administratifs à TC Cinéma Agent de billetterie Poste n° 1847</p>	<p>+1 Adjoint administratif à TC Service formation/recrutement Gestionnaire Poste n° 1958</p>	11
Filière technique				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 15/04/2026
3	A	<p>-2 Ingénieurs principaux à TC Direction de l'action culturelle Directeur Poste n° 99 Direction générale adjointe des services en charge de la qualité et promotion de la ville Directeur général adjoint des services Poste n° 1391</p>	<p>+1 Ingénieur principal à TC Direction générale adjointe des services en charge de la qualité, promotion de la ville et attractivité du territoire Directeur général adjoint des services Poste n° 1959</p>	2
5	A	<p>-2 Ingénieurs à TC Direction des espaces publics Chargé de mission voirie Poste n° 1862</p>		3

		Chargé de mission en charge de l'aménagement et du territoire Poste n° 1920		
3	B	-2 Techniciens principaux de 1 ^{ère} classe à TC Service des espaces verts, de l'environnement et de la protection animale Responsable Poste n° 1608 Service voirie, réseaux, espaces publics et salubrité Technicien voirie Poste n° 1459	+2 Techniciens principaux de 1 ^{ère} classe à TC Direction des espaces verts Directeur Poste n° 1960 Direction des espaces publics Technicien voirie Poste n° 1961	3
4	B	-2 Techniciens à TC Service espaces verts, environnement et protection animale Technicien environnement Poste n° 1792 Voirie, réseaux, espaces publics et salubrité Agent de salubrité et contrôleur des travaux Poste n° 1775	+2 Techniciens à TC Direction des espaces verts Directeur adjoint Poste n° 1962 Direction des espaces publics Contrôleur des travaux Poste n° 1963	4
13	C	-1 Agent de maîtrise principal à TC Régie logistique Responsable Poste n° 1833	+1 Agent de maîtrise principal à TC Service logistique Responsable Poste n° 1964	13
8	C	-1 Agent de maîtrise à TC Service espaces verts, environnement et protection animale Agent environnement et salubrité publique Poste n° 1745	+1 Agent de maîtrise à TC Direction des espaces verts Agent environnement et salubrité publique Poste n° 1965	8
43	C	-3 Adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} à TC Régie bâtiments communaux Électricien Poste n° 1066 Peintres Poste n° 1426 et 1462		40
61	C		+3 Adjoints techniques à TC Régie bâtiments communaux Électricien Poste n° 1966 Peintres Postes n° 1967 et 1968	64
11	C	-1 Adjoint technique NP à TC Service espaces verts, environnement et protection	+1 Adjoint technique NP à TC Direction des espaces verts Jardinier	11

		animale Jardinier Poste n° 1781	Poste n° 1969	
Filière culturelle				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 15/04/2026
6	B	-1 Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à TC Conservatoire Jacqueline-Robin Professeur de l'initiation des CHAM Poste n° 330		5
7	B	-2 Assistants d'enseignement artistique à TNC 10h Conservatoire Jacqueline-Robin Professeur de cor Poste n° 966 Professeur de théâtre Poste n° 1699		5
Filière médico-sociale				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 15/04/2026
11	B	-1 Auxiliaire de puériculture de classe supérieure à TC Multi-accueil les Minipousses Assistante Poste n° 1230		10
Filière animation				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 15/04/2026
1	B	-1 Animateur principal de 1 ^{ère} classe à TC Service promotion de la jeunesse Chargé de projet jeunesse Poste n° 1823	+1 Animateur principal de 1 ^{ère} classe à TC Service de la jeunesse Responsable Poste n° 1970	1
11	B	-1 Animateur à TC Université connectée Assistant pédagogique Poste n° 1869	+1 Animateur à TC Direction de la vie scolaire et de la petite enfance Directeur Poste n° 1971	11
6	C	-1 Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe à TC		5

		Service périscolaire et loisirs éducatifs Directeur ACM Poste n° 1142		
26	C	-3 Adjoints d'animation principaux de 2 ^{ème} classe à TC Service périscolaire et loisirs éducatifs Directeur ACM Poste n° 1195 Service promotion de la jeunesse Chargé de projet jeunesse Poste n° 1859 Service scolaire Chargé de scolarité Poste n° 1574	+1 Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à TC Service de la jeunesse Chargé de projet jeunesse Poste n° 1972	24
2	C	-2 Adjoints d'animation à TC Direction de la cohésion urbaine, de la santé, du handicap et de l'égalité entre les femmes et les hommes Adultes relais Poste n° 1620 et 1621		0
0	C		+2 Adjoints d'animation NP à TC Direction adjointe en charge des espaces de vie Médiateurs Poste n° 1973 et 1974	2

TC : temps complet - TNC : temps non complet

- à compter du 1^{er} juin 2026 :

Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/06/2026
18	A	-1 Attaché à TC Direction de la cohésion urbaine, de la santé, du handicap et de l'égalité entre les femmes et les hommes Chargé de mission vie sociale des territoires Poste n° 1839		17
21	C	-1 Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à TC Espace Marianne Coordinateur Poste n° 1774		20
11	C	-2 Adjoints administratifs à TC Espace Marianne Gestionnaire de l'agence postale		9

		Poste n° 1398 Agent administratif polyvalence Poste n 1291		
--	--	--	--	--

TC : temps complet - TNC : temps non complet-NP : non permanent

Article 2 :

L'ensemble de ces postes pourront être pourvus par des agents titulaires de la fonction publique ou des agents contractuels.

Article 3 :

Le tableau de recensement des emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet, approuvé par délibération n° 132-2025-RH20 du 25 septembre 2025 du conseil municipal, est modifié en conséquence.

Article 4 :

Le montant des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces emplois est imputé au chapitre 012-charges de personnel, des budgets principaux des exercices 2025 et suivants.

Article 5 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département et au comptable public.

Article 6 :

La présente délibération sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de Taverny.

Article 7 :

La délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027) dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,



Florence PORTELLI